









Direction du développement économique Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

ARRÊTÉ modificatif N°2 de l'arrêté relatif à

Agri Invest - Investissements de transformation et vente à la ferme

APPEL A PROJETS Nº1 - PROGRAMMATION 2023 - 2027

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

Vu l'arrêté du Président du Conseil régional de Bretagne en date du 11 janvier 2024 relatif au dispositif « Agri Invest - Investissements de transformation et vente à la ferme » concernant le 1er appel à projets 2023 ;

Vu l'arrêté modificatif du Président en date du 21 juin 2024 modifiant les modalités de gestion financières ;

ARRÊTE

Article 1 - Modalités

L'arrêté relatif à l'appel à projet n°1 « Investissements de Transformation et vente à la ferme » est modifié comme suit : modification de l'article (2 bis).

Article 2-bis - Modalités de gestion financières

L'enveloppe financière de la Région Bretagne par dispositif est votée par la commission permanente du Conseil Régional de Bretagne.

Les crédits des Collectivités ou des autres financeurs éventuels sont définis par leurs instances. Les crédits FEADER sont définis par l'Autorité de Gestion.

	obale tous financeurs « crédits nationaux + FEADER » pour Dispositif ents de Transformation et vente à la ferme
AAP 1	1M€ (Région Bretagne + FEADER)

Les autres articles de l'arrêté sont inchangés.

Article 2 - Exécution

Le présent arrêté modificatif prend effet à compter de sa signature.

Fait à Rennes le 3 0 OCT. 2024

Le Président du Conseil Régional de Bretagne

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 06/11/2024 Reçu en préfecture le 06/11/2024 Publié le

ID: 035-233500016-20241030-AR_MOD_2_TRANS-AR